L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 72 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 18 AVRIL.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Décision dans l'affaire des bons consolidés.

Dans cette affaire les avocats des plaignants, c'est-à-dire des porteurs de bons consolidés de 1869, demandaient, 1° l'exécution de leur contrat avec la ville, contenant dans l'hypothèse 57 de l'acte de 1869 de la loi, 2° le droit, 3° le pouvoir exclusif au payement du principal et de l'intérêt de leurs bons et la saisie de $650,000, imposés sur les propriétés foncières de la ville, 3° sur prétexte de payement par les taxes foncières levées par la ville et une injonction empêchant la ville d'appliquer autant de ces revenus au payement d'anciens autres dettes ou demande tant que la demande des plaignants, porteurs de bons, ne serait pas pleinement satisfaite.

Les deux demandes résultent certainement du texte de l'acte de 1869 que le juge Woods reconnaît parfaitement comme un contrat valide et qui doit être exécuté, mais il trouvait la valeur de ce texte qu'aux premières demandes qui à vrai dire, contiennent toute l'affaire et qui, étant accordées, assurent le payement intégral de ce qui reste des bons consolidés de 1869 avec un intérêt légaux.

En conséquence le juge a décidé que les plaignants ont droit à exiger l'exécution substantielle du contrat, tel qu'il l'avait déjà décidé précédemment, suivant les termes de la section 57 de l'acte de 1869, section, c-à-dire, qui ne peut être abrogée par aucune législation subséquente dont le but serait d'en altérer ou d'en supprimer les dispositions. Sur ce point le jugement est clair et précis et les parties sont sans doute. Ainsi tombe devant le contrat financier de 1869 et pour ce qui concerne les bons de cette époque, la législation des bons à prime de 1870, législation qui ne peut prévaloir sur l'ancienne; ce qui veut dire qu'il faudra payer les bons de 1869 tels qu'ils furent constitués, sans qu'aucune autorité puisse les forcer à en commuer avec les bons à prime, ou à subir la loi de 1870 qui établit ces derniers bons. Le point principal est donc fixé. — Mais, dit le juge, il faut prendre garde de n'établir aucun droit; il faut se garder de prononcer une injonction, mais un mandamus. C'est ce qui va être fait, et cela n'est fait déjà.

Les comptes du commissaire Southworth.

Dans l'affaire de J. P. Southworth, commissaire des E.-U., s'adressant à la Cour de Circuit des E.-U. pour faire approuver ses comptes qui s'élèvent $14,553 26, il est ordonné que les droits en commissaire dans toutes les affaires où les accusés avaient été, à la date de la présentation des comptes, envoyés en prison pour défaut de caution en nul nous caution pour être jugés, seront alloués pourvu qu'ils soient présentés sous deux forme. Les comptes pour toutes les autres affaires sont désapprouvés comme injustes et non conformes à la loi.

Réclamations contre Packard.

Dans une assemblée fort nombreuse, tenue vendredi soir dans la salle de l'artillerie de Washington, les ouvriers et artisans ont passé une série de résolutions reconnaissant le gouvernement de Nicholls comme le seul gouvernement légal de la Louisiane et déclarant que le gouvernement de Packard manque de tous les éléments qui constituent un gouvernement, étant désavoué de toute façon pour exercer les pouvoirs de la législature et de son concours, n'ayant pas été choisi par le peuple et n'étant soutenu ni par le peuple, ni approuvé par le sentiment public.

Les résolutions se prononcent aussi très énergiquement contre tout compromis. Elles ont dû être présentées hier à la commission par un comité choisi, composé de R. J. Connolly, J. W. Landry, Tom. Tracy, M. Cronan, J. W. Jewell, Archie Mitchell, W. H. Reynolds.

Autre recrue.

A peine le Sénat avait il quitté la Chambre, après le vote inofficiel donné chaque jour depuis trois mois et demi, pour la place de sénateur, que M. Kane, de Jefferson, un des fidèles de M. Packard jusqu'alors, a été reçu à serment par M. Bush qui l'a invité à occuper un siège dans la Chambre légale des Représentants.

Hepta-phobes.

Les membres composant le Suprême Conclave des Hepta-phobes des Etats-Unis sont arrivés, il y a quelques jours, et on se rappelle la brillante réception qui leur a été faite par leurs frères de la Ville Orléans. Acceptant l'invitation qui leur a été gracieusement adressée par les membres du Conclave de la No 11, ils se rendront ce soir à la salle de réunion de ces derniers, No 46 rue St-Louis. L'entrevue sera des plus agréables, et les membres du Suprême Conclave des Etats-Unis en garderont, nous en sommes sûrs, les meilleurs souvenirs.

Les courses.

Il y avait hier beaucoup de monde aux Fair Grounds pour les courses du Jockey Club. On remarquait beaucoup de jolies femmes et de belles toilettes. Les courses ont été animées. A la seconde course au moment de l'arrivée, un des jockeys, qui arrivait second, a dû lâcher prise de son cheval. Le dernière course en partie liée a été très disputée. Donaugh a eu la première manche. The Wipper a gagné la seconde d'une longueur de tête sur Henry Butler, et il est sorti vainqueur de la belle gagnant Donaugh d'une demi-longueur. Les courses ne se sont terminées qu'à six heures et demie, la seconde manche de la dernière course ayant été retardée par une dizaine de faux départs.

Les nouvelles tribunes offrent un bien pauvre aspect auprès des magnifiques tribunes à deux étages qui ont brûlé l'année dernière. Les courses continueront lundi.

Hôpital de Charité.

Voici la liste nominale des médecins et chirurgiens qui ont été choisis pour le service de l'hôpital de charité :

Médecins:

Dr Jos. Holt, Dr Jno. B. Henderson, Dr W. G. Austin, Dr E. S. Lewis, Dr E. Dreyfus, Dr A. Hart, Dr L. F. Salomon, Dr R. P. Hale, Dr M. E. Schaine.

Chirurgiens:

Dr M. Schupert, Dr F. Loeber, Dr Wm. H. Watkins, Dr Y. E. Lemonier, Dr H. A. Vesnie, Dr J. T. Newman, Dr P. E. Leary, Dr E. Harrison.

Secours pour Nicholls.

R. J. Murphy, couleur, membre de la Législature du Bureau des Retours, a passé hier matin de l'Hôtel St Louis à la salle des Odd Fellows, c'est à dire, du quartier général Packardiste au quartier-général démocratique et a publié serment comme membre de la Législature légitimiste. On dit que Dennis cherche à faire une nouvelle volte-face. Mais comme il a été exclu de la Législature légale, il ne sait comment s'y prendre pour y introduire une seconde fois.

Alcazar.

Le programme de la représentation est composé pour ce soir, au Alcazar, de deux opérettes: *L'Ordonnance de Commandant* et *Les Deux Aveugles*, et d'un vaudeville: *La Corde Sensible*.

Vu l'affluence du public dimanche dernier, l'administration a pris diverses dispositions, à l'Instar de Paris, qui lui permettent de recevoir 300 personnes de plus, confortablement assises.

Des ventilateurs vont être adaptés pour préserver les abonnés de la chaleur.

La matinée prochaine, débuts de Mlle Marie Targis.

Club Dramatique et social No 1.

Le club dramatique et social No 1 donnera une grande fête champêtre à Oak-land Riding Park, dimanche, 25 mai. Ne pas oublier, pour ceux qui ont été adressées les invitations qui nous ont été adressées.

Summer Rose Social Club.

Le cinquième grand bal et concert-promenade du Summer Rose Social Club, aura lieu dimanche, 18 mai, à Hoke's Oak Grove Plantation, près des Cascades. Nous remercions le club de son bon souvenir.

Une toute petite de poupée

Vendredi soir, il y avait beaucoup de monde à l'église de Ste-Marie, rue Pattersoon à Algier, quand plusieurs lampes à huile de charbon qui étaient suspendues, ont été renversées, ce qui a mis le feu aux décorations et autres objets. Le plus grande consternation s'ensuivit, et le monde s'est précipité vers la porte en poussant des cris d'effroi. La confusion alors a été horrible, les uns poussant les autres et les plus petits manqués d'être écrasés par les plus grands, mais heureusement le désordre n'a pas duré longtemps. On parvint à éteindre assez promptement l'incendie sur la scène et tous trouvèrent à consolider témoigner l'envie que la représentation fut rapide.

Messe à l'église de St-Augustin.

On nous prie d'annoncer que le Rev. Père Hecker, de l'ordre de St Dominique, prêchera à la grande messe, ce matin, et qu'une collecte sera faite, par lui, en faveur du Couvent du Bon Pasteur. Le Père Hecker devant nous quitter, le Père nous engageant fortement les fidèles de la paroisse à venir entendre ce prédicateur éminent qui dépensera toute son éloquence en faveur de ces pauvres qui ont été malheureusement pendant la révolution quadriennale. Le Couvent du Bon Pasteur est une des institutions les plus pauvres et en même temps les plus utiles à la communauté; aussi, nous avons confiance que la charité qui lui est bien connue sera généreuse.

Agenda et Memento.

Un incendie est signalé, de J. L. Scott, qui arrive hier de la première Ward, par le vote de chaque de M. Stevens, dans un des plus grands hôtels de la ville, qui est à la tête assez calme. Le maître le plus grand qu'est pas dommage. Le feu a été éteint par les pompiers. Le feu a été éteint par les pompiers.

Alcazar.

Le programme de la représentation est composé pour ce soir, au Alcazar, de deux opérettes: *L'Ordonnance de Commandant* et *Les Deux Aveugles*, et d'un vaudeville: *La Corde Sensible*.

Vu l'affluence du public dimanche dernier, l'administration a pris diverses dispositions, à l'Instar de Paris, qui lui permettent de recevoir 300 personnes de plus, confortablement assises.

Des ventilateurs vont être adaptés pour préserver les abonnés de la chaleur.

La matinée prochaine, débuts de Mlle Marie Targis.

Club Dramatique et social No 1.

Le club dramatique et social No 1 donnera une grande fête champêtre à Oak-land Riding Park, dimanche, 25 mai. Ne pas oublier, pour ceux qui ont été adressées les invitations qui nous ont été adressées.

Summer Rose Social Club.

Le cinquième grand bal et concert-promenade du Summer Rose Social Club, aura lieu dimanche, 18 mai, à Hoke's Oak Grove Plantation, près des Cascades. Nous remercions le club de son bon souvenir.

Une toute petite de poupée

Vendredi soir, il y avait beaucoup de monde à l'église de Ste-Marie, rue Pattersoon à Algier, quand plusieurs lampes à huile de charbon qui étaient suspendues, ont été renversées, ce qui a mis le feu aux décorations et autres objets. Le plus grande consternation s'ensuivit, et le monde s'est précipité vers la porte en poussant des cris d'effroi. La confusion alors a été horrible, les uns poussant les autres et les plus petits manqués d'être écrasés par les plus grands, mais heureusement le désordre n'a pas duré longtemps. On parvint à éteindre assez promptement l'incendie sur la scène et tous trouvèrent à consolider témoigner l'envie que la représentation fut rapide.

Messe à l'église de St-Augustin.

On nous prie d'annoncer que le Rev. Père Hecker, de l'ordre de St Dominique, prêchera à la grande messe, ce matin, et qu'une collecte sera faite, par lui, en faveur du Couvent du Bon Pasteur. Le Père Hecker devant nous quitter, le Père nous engageant fortement les fidèles de la paroisse à venir entendre ce prédicateur éminent qui dépensera toute son éloquence en faveur de ces pauvres qui ont été malheureusement pendant la révolution quadriennale. Le Couvent du Bon Pasteur est une des institutions les plus pauvres et en même temps les plus utiles à la communauté; aussi, nous avons confiance que la charité qui lui est bien connue sera généreuse.

Agenda et Memento.

Un incendie est signalé, de J. L. Scott, qui arrive hier de la première Ward, par le vote de chaque de M. Stevens, dans un des plus grands hôtels de la ville, qui est à la tête assez calme. Le maître le plus grand qu'est pas dommage. Le feu a été éteint par les pompiers. Le feu a été éteint par les pompiers.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 16 avril 1877.

Le séance est ouverte à midi, par Willis Chapin, le President. Les sénateurs répondent à l'appel.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, présente un rapport qui conclut un rapport favorable au bill No 117 du Sénat, pour empêcher les extensions de la part de quelques des cours de recentrer, de chercher du jugement, et de demander, dans l'Etat; les bill No 164 du Chambre, rapportant le New Orleans Mechanic's Society.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de notifier à Pelham, le Président des Etats-Unis. Après le pénétrer leur de service, il rentre dans sa salle.

Mr. Bonner, au nom du comité des terres et des lots, fait un rapport favorable sur le bill No 235 de la Chambre, qui abolit le bureau d'inspecteur de l'Etat.

La Chambre annonce au Sénat que le titre du bill No 207 de la Chambre, ordonnant l'enregistrement des propriétés appartenant aux dettes, aux droits et aux ressources de certaines à témoigner en leur faveur, est indéfiniment ajourné par un vote de 16 contre 9.

Le bill No 281 de la Chambre, limitant à une pierre les déchargeurs des quais de coton de la ville de Nouvelle-Orléans, est proclamé pour trente dans la ville, adopté.

Le bill No 233 de la Chambre spécialement à l'inspection des poids et des mesures dans la dame et dans districts de la Ville Orléans, est appelé et adopté.

La Chambre demande un comité de conférence sur le bill No 128 de la Chambre, qui crée deux cours de nouvelles dans la paroisse d'Orléans, le président nomme le comité; il désigne MM. Orden, White, Bonner, Allain et Grover.

La prise en considération du bill No 120 du Sénat, rappelant la loi qui crée les cours de nouvelles dans la Ville Orléans, est adoptée.

Sont adoptés, le bill No 114 du Sénat, qui autorise la conversion de la dette de la ville de Plaquemines; le bill No 207 de la Chambre, qui abolit le bureau de commissaires du port de la Ville Orléans et donne à la ville les pouvoirs qu'avait ce bureau.

Le bill No 207 de la Chambre, rapportant la loi qui incorpore la compagnie du chemin de fer de la Ville-Orléans, de Bâton-Rouge et de Vicksburg, qui, à la demande de Mr Richardson, adopté au comité des chemins de fer.

A la demande de Mr White, le bill No 333 de la Chambre, rapportant le contrôle du pompe à vapeur No 21, de la Ville-Orléans, est définitivement adopté.

Le Sénat adopte le bill No 333 de la Chambre, qui place cette pompe sous le concours, n'ayant pas été choisi par le peuple et n'étant soutenu ni par le peuple, ni approuvé par le sentiment public.

Les résolutions se prononcent aussi très énergiquement contre tout compromis. Elles ont dû être présentées hier à la commission par un comité choisi, composé de R. J. Connolly, J. W. Landry, Tom. Tracy, M. Cronan, J. W. Jewell, Archie Mitchell, W. H. Reynolds.

Autre recrue.

A peine le Sénat avait il quitté la Chambre, après le vote inofficiel donné chaque jour depuis trois mois et demi, pour la place de sénateur, que M. Kane, de Jefferson, un des fidèles de M. Packard jusqu'alors, a été reçu à serment par M. Bush qui l'a invité à occuper un siège dans la Chambre légale des Représentants.

Hepta-phobes.

Les membres composant le Suprême Conclave des Hepta-phobes des Etats-Unis sont arrivés, il y a quelques jours, et on se rappelle la brillante réception qui leur a été faite par leurs frères de la Ville Orléans. Acceptant l'invitation qui leur a été gracieusement adressée par les membres du Conclave de la No 11, ils se rendront ce soir à la salle de réunion de ces derniers, No 46 rue St-Louis. L'entrevue sera des plus agréables, et les membres du Suprême Conclave des Etats-Unis en garderont, nous en sommes sûrs, les meilleurs souvenirs.

Les courses.

Il y avait hier beaucoup de monde aux Fair Grounds pour les courses du Jockey Club. On remarquait beaucoup de jolies femmes et de belles toilettes. Les courses ont été animées. A la seconde course au moment de l'arrivée, un des jockeys, qui arrivait second, a dû lâcher prise de son cheval. Le dernière course en partie liée a été très disputée. Donaugh a eu la première manche. The Wipper a gagné la seconde d'une longueur de tête sur Henry Butler, et il est sorti vainqueur de la belle gagnant Donaugh d'une demi-longueur. Les courses ne se sont terminées qu'à six heures et demie, la seconde manche de la dernière course ayant été retardée par une dizaine de faux départs.

Les nouvelles tribunes offrent un bien pauvre aspect auprès des magnifiques tribunes à deux étages qui ont brûlé l'année dernière. Les courses continueront lundi.

Hôpital de Charité.

Voici la liste nominale des médecins et chirurgiens qui ont été choisis pour le service de l'hôpital de charité :

Médecins:

Dr Jos. Holt, Dr Jno. B. Henderson, Dr W. G. Austin, Dr E. S. Lewis, Dr E. Dreyfus, Dr A. Hart, Dr L. F. Salomon, Dr R. P. Hale, Dr M. E. Schaine.

Chirurgiens:

Dr M. Schupert, Dr F. Loeber, Dr Wm. H. Watkins, Dr Y. E. Lemonier, Dr H. A. Vesnie, Dr J. T. Newman, Dr P. E. Leary, Dr E. Harrison.

Secours pour Nicholls.

R. J. Murphy, couleur, membre de la Législature du Bureau des Retours, a passé hier matin de l'Hôtel St Louis à la salle des Odd Fellows, c'est à dire, du quartier général Packardiste au quartier-général démocratique et a publié serment comme membre de la Législature légitimiste. On dit que Dennis cherche à faire une nouvelle volte-face. Mais comme il a été exclu de la Législature légale, il ne sait comment s'y prendre pour y introduire une seconde fois.

Alcazar.

Le programme de la représentation est composé pour ce soir, au Alcazar, de deux opérettes: *L'Ordonnance de Commandant* et *Les Deux Aveugles*, et d'un vaudeville: *La Corde Sensible*.

Vu l'affluence du public dimanche dernier, l'administration a pris diverses dispositions, à l'Instar de Paris, qui lui permettent de recevoir 300 personnes de plus, confortablement assises.

Des ventilateurs vont être adaptés pour préserver les abonnés de la chaleur.

La matinée prochaine, débuts de Mlle Marie Targis.

Club Dramatique et social No 1.

Le club dramatique et social No 1 donnera une grande fête champêtre à Oak-land Riding Park, dimanche, 25 mai. Ne pas oublier, pour ceux qui ont été adressées les invitations qui nous ont été adressées.

Summer Rose Social Club.

Le cinquième grand bal et concert-promenade du Summer Rose Social Club, aura lieu dimanche, 18 mai, à Hoke's Oak Grove Plantation, près des Cascades. Nous remercions le club de son bon souvenir.

Une toute petite de poupée

Vendredi soir, il y avait beaucoup de monde à l'église de Ste-Marie, rue Pattersoon à Algier, quand plusieurs lampes à huile de charbon qui étaient suspendues, ont été renversées, ce qui a mis le feu aux décorations et autres objets. Le plus grande consternation s'ensuivit, et le monde s'est précipité vers la porte en poussant des cris d'effroi. La confusion alors a été horrible, les uns poussant les autres et les plus petits manqués d'être écrasés par les plus grands, mais heureusement le désordre n'a pas duré longtemps. On parvint à éteindre assez promptement l'incendie sur la scène et tous trouvèrent à consolider témoigner l'envie que la représentation fut rapide.

Messe à l'église de St-Augustin.

On nous prie d'annoncer que le Rev. Père Hecker, de l'ordre de St Dominique, prêchera à la grande messe, ce matin, et qu'une collecte sera faite, par lui, en faveur du Couvent du Bon Pasteur. Le Père Hecker devant nous quitter, le Père nous engageant fortement les fidèles de la paroisse à venir entendre ce prédicateur éminent qui dépensera toute son éloquence en faveur de ces pauvres qui ont été malheureusement pendant la révolution quadriennale. Le Couvent du Bon Pasteur est une des institutions les plus pauvres et en même temps les plus utiles à la communauté; aussi, nous avons confiance que la charité qui lui est bien connue sera généreuse.

Agenda et Memento.

Un incendie est signalé, de J. L. Scott, qui arrive hier de la première Ward, par le vote de chaque de M. Stevens, dans un des plus grands hôtels de la ville, qui est à la tête assez calme. Le maître le plus grand qu'est pas dommage. Le feu a été éteint par les pompiers. Le feu a été éteint par les pompiers.

DÉPÊCHES

TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

GUERRE DE TURQUIE.

Londres, 14 avril—Le Kreuz Zeitung de Berlin, journal qui ordinairement donne de vrai à l'Est d'une grande importance, publie ce matin un long article dans lequel il prétend que la Turquie a repoussé l'entrée de Constantinople à la Turquie. Or c'est le contraire qu'on nous disait que tout n'est vrai conclusion.

TENTATIVE DU SUICIDE DU MOYAUX.—Moyaux est surveillé de près pour le suicide. Il est dans une cellule dépouillé, n'est pas autorisé à se promener dans la cour, et qui s'aperçoit, par le surveillant qui se promène dans le couloir, et qui s'aperçoit, par le surveillant qui se promène dans le couloir.

Malgré ces précautions, Moyaux a pu, dit l'*Estafette*, cependant se mettre mains à bien une tentative de suicide.

Il a pendant la nuit de 16 mars qu'il a tenté de se tuer: il a agi avec une prudence et une énergie extraordinaires, agissant sous ces ordre de lit sans éveiller les surveillants.

Comment a-t-il fait? Avec quelle ruse? Toujours est-il que le malheureux chef de Meaux, à un vieillard, voyant le jour approcher, s'est pendu, en nuit, de 16 mars, le visage coloré, a voulu tuer le vieillard qui était malade.

Le jour de décembre une faiblesse extrême. Moyaux, dans un dernier effort, a pu pour a rejeté les couvertures et a vu les longues robes de cour.

Moyaux n'est fait une cuisine assez profonde et a saigné du bras gauche et chaque autres égratignures.

C'est à l'aide d'une mauvaise mesure de métal, petit et un petit cou, que le prisonnier s'est fait une blessure. Il lui a fait, dans le répétons, que énergie enthousiasme, pour quelque les chaîne et dessous la pièce, sans faire de bruit, sans se plaindre. Le prisonnier est sauvé gravement, mais il a perdu avec beaucoup de sang. Les mesures de précaution ont été rendues plus sévères encore; il est soupçonné Moyaux de vouloir en tout cas moins de tenir les bras par les couvertures. Son projet ayant échoué, Moyaux sera mis dans l'impossibilité de recommencer.

—Un suicide accompli dans de bien étranges circonstances, affirme le *Figaro*.

Depuis quelques temps, un locataire de la maison qu'habite le Dr M. D.... et les habitants qui le fréquentaient habituellement avaient remarqué un changement dans son caractère et dans ses allures. Il était devenu sombre et rêveur.

On avait appris qu'il vivait de subit des vertes noces importantes à la Bourse. Rien ne mais on s'aperçut qu'il n'était pas heureux. Il était devenu triste et rêveur. Il ne jouait plus à la Bourse. Il ne jouait plus à la Bourse. Il ne jouait plus à la Bourse